



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Présents : MM. GAULTIER Bernard, MATHEVET Jackie, BOISSEAU Jannick, BLOND Roland, VAPPEREAU Hervé, CRINIERE Jackie, Thierry DROUIN, LORILLOU Éric, Cédric MARAIS et MMES, ADAM Sylvie (arrivée à 18h54), PUSSIOT-CRAVATTE Annie, MAHIAS Dominique, Sylvie BRAUD, COLIN Christiane, GARREAU épouse MONTROT Jacqueline et ROBIN Murielle
Secrétaire de séance : Jacqueline GARREAU épouse MONTROT

==--==--

Séance ouverte à 18 H 30

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019.
- **ENTEND** de Monsieur le Maire les décisions prises :
 - o Création et mise en page du bulletin municipal 2020 – J. CRINIERE – 1 630.00€ Net ;
 - o Achat de fournitures administratives – La Roselière – 127.50€ HT soit 153.00€ TTC ;
 - o Réparation du tracteur J. DEERE – ETS CHESNEAU – 2 143.32€ HT soit 2 571.98€ TTC ;
 - o Transports piscine école du mardi 9 juin 2020– KEOLIS – 216.00€ TTC ;
 - o Transports piscine école du Vendredi 12 juin 2020 – KEOLIS – 216.00€ TTC ;
 - o Création graphique d'une carte de vœux Perrusson 2020 – J. CRINIERE – 54.00€ Net.

DELIBERE SUR LES QUESTIONS SUIVANTES :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **DESIGNE** à l'unanimité Monsieur Jackie MATHEVET, 1er adjoint, président de séance le temps du vote du compte administratif.

- VOTE le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	libellé	Emis	RAR	Chap.	Libellé	Emis	
011	Charges à caractère général	246 271,28 €		013	Atténuation de charges	13 840,06 €	
012	Charges de personnel	421 425,15 €		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 213,22 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	733,70 €		73	Impôts et taxes	688 864,90 €	
65	Autres charges	75 570,22 €		74	Dotations, subventions et participation	283 062,02 €	
66	Charges financière	8 803,55 €		75	Autres produits de gestion courante	35 133,57 €	
67	Charges exceptionnelles	- €		76	Produits financiers	18,73 €	
				77	Produits exceptionnels	3 658,45 €	
TOTALUX		752 803,90 €		TOTALUX		1 108 790,95 €	
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	libellé	Emis	RAR	Chap.	Libellé	Emis	RAR
<i>Hors opérations</i>				<i>Hors opérations</i>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	663,48 €					
16	Remboursement d'emprunt	71 140,34 €		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	733,70 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	1 923,41 €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	246 466,95 €	- €
				16	Emprunts et dettes assimilées	1 017,00 €	
<i>Opérations</i>				<i>Opérations</i>			
78	Matériel	3 500,72 €					
83	Voirie	234 447,62 €	28 851,95 €				
88	Plantations	- €					
90	Acquisitions diverses	- €					
99	Ecole	9 056,35 €		99	Ecole	9 273,75 €	
101	Eclairage public	76 371,62 €	17 456,36 €	101	Eclairage public	1 057,13 €	
112	C.A.A.R.	35 634,10 €	52 459,53 €	112	C.A.A.R.	87 998,61 €	27 500,00 €
117	Mairie	11 149,72 €	83 136,50 €	117	Mairie	9 891,00 €	
118	Garages communaux	- €					
119	Murs	18 170,21 €	- €				
121	Eglise	1 481,28 €	15 708,00 €				
125	Stade	- €					
128	Equipements publics	- €					
129	Maison de santé	18 967,28 €	131 032,72 €				
131	Batiments	- €					
TOTALUX		482 506,13 €	328 645,06 €	TOTALUX		356 438,14 €	27 500,00 €

- **VOTE** l'affectation des résultats 2019 à savoir :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	355 987,05
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	281 988,52
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	637 975,57
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-172 648,54
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-301 145,08
Besoin de financement F. = D. + E.	473 793,60
AFFECTATION =C. = G. + H.	637 975,57
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	473 793,60
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	164 181,97
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- **DECIDE** de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif poursuivi par la révision allégée du plan local d'urbanisme est de faire évoluer les règles d'urbanisme sur la parcelle 337 en zone naturelle pour permettre le projet de développement de l'activité économique existante voisine.

- **DEFINIT** les modalités de la concertation suivantes :

- ✓ Mise à disposition en Mairie d'un cahier destiné à recueillir les observations de la population ;
- ✓ Mise à disposition du public en Mairie des documents relatifs à la révision allégée du PLU ;
- ✓ Affichage de la délibération de prescription durant toute la procédure ;
- ✓ Publication d'un article dans le journal municipal ;
- ✓ Publication d'un article sur le site internet de la commune.

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 dans le cadre du projet de désamiantage et de démolition des hangars rue des Acacias en vue de la création future d'un parking. **ARRETE** les modalités de financement suivantes :
 - Subvention DETR sollicitée : 9 780.20 €
 - Autofinancement communal : 22 820.47 €
(fonds propres)

- **ADOPTE**, afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents, les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

- **DECIDE** à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie 2020 ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et **AUTORISE** Monsieur de Maire ou Messieurs les Adjointes en cas d'empêchement à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de la police municipale ayant pour objet de modifier les éléments relatifs au personnel mis à disposition, de mettre à jour le contenu des matériels mis à disposition et de modifier la définition du contenu des dépenses prises en compte dans le cadre de cette mutualisation. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

- **DECIDE** que la somme de 20.00 € correspondant à l'achat de fromages de chèvre dans le cadre de la cérémonie des vœux 2020 sera remboursée à Madame la deuxième Adjointe.

DIVERS

- **ENTEND** de Monsieur MATHEVET le point sur les travaux :

Maison paramédicale

- *Les travaux ont débuté ce mois. La fin est prévue pour cet été.*

Logement mairie

- *Les travaux vont débuter en mars pour une durée de 4 mois. La mise en location devrait pouvoir intervenir dès le mois d'août.*
- *Le suivi des travaux va essentiellement être assuré par l'Adjoint aux travaux.*

Voirie

- *Les travaux de voirie 2019 vont être terminés dès que les conditions météorologiques le permettront.*

- *Les travaux de voirie 2020 vont concerner la Merlaudière, Malgagne et les Hérardières.*
- *D'importants travaux sont également prévus rue des Acacias avec l'aménagement de parkings et d'un giratoire.*
- *Une réfection du terrain de pétanque va être réalisée cette année par le service technique de la commune.*

Compte rendu des réunions et questions diverses :

- 27 janvier 2020 : réunion du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois au cours de laquelle a été abordé le fonctionnement dégradé du syndicat depuis l'absence de la secrétaire. L'avenir du syndicat est compromis et sera discuté lors de la réunion du 24 février 2020.
- 7 février 2020 : Assemblée générale des AFN. L'association ayant davantage de dépenses que de recettes, les membres recherchent des idées d'événements facilement réalisables pour obtenir des fonds en dehors de l'organisation du concours de belotte.
- 7 février 2020 : présentation du bilan 2019 du service ADS et des perspectives de l'année 2020.
- Une réflexion va être menée sur le devenir des anciennes toilettes de l'espace J. LANZMANN par la commission travaux.
- Présentation sommaire du projet « Ages et vie » solution d'hébergement adaptée aux personnes âgées.
- Prochaine séance de conseil municipal le **jeudi 12 mars 2020**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33